
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 décembre 2007 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Louis Moffatt, Maire suppléant et conseiller du district de Claude-Ryan
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
M. Claude B. Piquette, Conseiller du district de Joseph-Beaubien

AUTRES PRÉSENCES :

M. Pierre Beaudet, Directeur du Service des services administratifs
M. Pierre A. Chapuis, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine
M. Daniel Fleury, Directeur du Service des travaux publics
M. André Olivier, Directeur du Service des loisirs et de la culture
Me Marie-France Paquet, Secrétaire de l'arrondissement
M. Pierre Winner, Directeur de l'arrondissement par intérim

10 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 02 et il fait lecture de l'invocation.

CA07 16 0150

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 3 décembre 2007

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Période de questions du public

La période au cours de laquelle les personnes présentes posent des questions au conseil se tient de 19 h 04 à 20 h 35.

Monsieur Marc Dumont dépose une pétition de 3117 noms quant à l'implantation du campus de l'Université de Montréal sur le site de la gare de triage.

CA07 16 0151

Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2007

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2007, tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

CA07 16 0152

Signalisation - Secteur de l'îlot Willowdale

Considérant qu'un scénario visant à corriger la problématique associée au transit véhiculaire important existant dans le secteur de l'îlot Willowdale a été élaboré dans le cadre d'une étude de circulation effectuée dans le secteur en question, soit le scénario 1C annexé en pièce jointe au présent dossier, lequel implique des modifications au sens de circulation de certaines rues situées dans l'arrondissement d'Outremont;

Considérant que le scénario en question a été présenté à la Direction de l'arrondissement d'Outremont ainsi qu'à la Commission sur la sécurité publique et le stationnement et que cette dernière instance s'est montrée favorable à l'implantation des modifications proposées sur notre territoire;

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

1. d'approuver les modifications de signalisation proposées au scénario 1C pour les rues du secteur de l'îlot Willowdale situées dans l'arrondissement d'Outremont, conditionnellement à ce que les modifications proposées pour les rues dudit secteur qui sont situées dans l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce soient aussi approuvées par le conseil de cet arrondissement;

2. réaliser conjointement avec l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, un sondage auprès des résidents d'Outremont sur les modifications de signalisation proposées au scénario 1C.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1071909024

CA07 16 0153

Adopter la Politique de sécurité de l'information de la Ville de Montréal.

Attendu la résolution numéro CE06 0744 du Comité exécutif;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Claude B. Piquette

D'adopter la Politique de sécurité de l'information de la Ville de Montréal, jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.02 1070624006

CA07 16 0154

Présentation et adoption par le conseil de l'Arrondissement du Plan d'action triennal en accès à l'égalité en emploi pour les années 2008 à 2010

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

D'adopter le plan d'action triennal en accès à l'égalité en emploi pour les années 2008 à 2010, joint au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.03 1073711007

CA07 16 0155

Adjudication d'un contrat ayant pour objet le transport et la disposition des ordures, déchets, métaux et matières organiques pour le service des Travaux Publics à la firme «Bisson Conteneurs (3080498 Canada inc)» pour une période d'une année soit du 1er décembre 2007 au 30 novembre 2008

Attendu qu'en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseil ne peut adjuger un contrat pour la fourniture de services autres que des services professionnels qui comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus qu'après demande de soumissions publiques faites par annonce dans un journal;

Attendu qu'en vertu de cette même disposition législative, une demande de soumissions publiques relative à un contrat de services comportant une dépense de 100 000 \$ ou plus doit également être publiée dans un système électronique d'appel d'offres;

Attendu qu'en date du 6 novembre 2007, le directeur du Service des travaux publics a publié un avis d'appel d'offres ayant pour objet « le transport et la disposition des ordures, déchets métaux et matières organiques pour le service des Travaux Publics » dans le *Devoir*;

Attendu l'arrondissement a également publié cet avis d'appel d'offres dans le système électronique d'appel d'offres SEAO le 6 novembre 2007;

Attendu qu'à la suite de cet appel d'offres public, les personnes suivantes ont présenté les soumissions indiquées ci-contre à l'arrondissement, lesquelles comprennent les taxes applicables :

SOUSSIONNAIRES	OFFRES (\$)
<i>Bisson conteneurs (3080498 Canada Inc)</i>	153 596,00
<i>Multi Recyclage S.D. Inc</i>	181 772,00
<i>RCI Environnement Inc</i>	194 321,50
<i>Camille Fontaine & Fils</i>	325 052,00

Attendu que la soumission de *Bisson conteneurs (3080498 Canada Inc.)* constitue la plus basse soumission conforme parmi celles reçues;

Attendu qu'en date du 26 novembre 2007, le directeur du Service des services administratifs a, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*, délivré le certificat n° CTA1071909027, par lequel il a attesté que l'arrondissement disposait des crédits suffisants aux fins de la présente dépense;

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

D'autoriser une dépense de 153 596 \$, toutes taxes comprises et comprenant tous les frais accessoires, aux fins du « transport et disposition des ordures, déchets, métaux et matières organiques pour le service des Travaux Publics »;

D'adjuger à *Bisson conteneurs (3080498 Canada Inc.)* un contrat d'une durée d'un an (soit du 1^{er} décembre 2007 au 30 novembre 2008) ayant pour objet « le transport et la disposition des ordures, déchets, métaux et matières organiques pour le service des Travaux Publics » pour un montant total de 153 596 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux dispositions de l'appel d'offres et du cahier des charges de celui-ci lancé par l'arrondissement le 6 novembre 2007;

D'imputer cette dépense comme suit pour l'année 2007 :

postes budgétaires	montant net (\$)	contrats (\$)
02 420 02 529	145 508,45	153 596,00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1071909027

CA07 16 0156

Adjudication d'un contrat ayant pour objet l'entretien, la réparation et la surveillance des systèmes de chauffage dans certains édifices de l'arrondissement à la firme «Av-Tech inc.» pour une période d'un an ferme, soit du 1er décembre 2007 au 30 novembre 2008

Attendu que le Service des travaux publics de l'arrondissement souhaite procéder à l'entretien, la réparation et la surveillance des systèmes de chauffage dans certains édifices de l'arrondissement;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseil ne peut adjuger un contrat pour des services qui comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$, qu'après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux fournisseurs;

Attendu qu'en date du 30 octobre 2007, le directeur du Service des travaux publics a transmis à quatre fournisseurs une invitation à soumissionner dans le cadre de l'appel d'offres ayant pour objet l'entretien, la réparation et la surveillance des systèmes de chauffage dans certains édifices de l'arrondissement;

Attendu qu'à la suite de cet appel d'offres par invitation, les fournisseurs suivants ont présenté les offres indiquées ci-contre à l'arrondissement, laquelle comprend les taxes applicables :

SOUSSIONNAIRE	OFFRE
<i>Av-Tech inc.</i>	22 995,11
<i>Omni Ventilation inc.</i>	31 472,99

Attendu que l'offre de Av-Tech constitue l'offre conforme la plus basse;

Attendu qu'en date du 20 novembre 2007, le directeur du Service des services administratifs a, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*, délivré le certificat n° CTA1071909025, par lequel il a attesté que l'arrondissement disposait des crédits suffisants aux fins de la présente dépense;

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

D'autoriser une dépense approximative de 22 995,11 \$, toutes taxes comprises et comprenant tous les frais accessoires, aux fins de l'entretien, la réparation et la surveillance des systèmes de chauffage dans certains édifices de l'arrondissement;

D'adjuger à la compagnie Av-Tech un contrat pour l'entretien, la réparation et la surveillance des systèmes de chauffage dans certains édifices de l'arrondissement pour un montant total approximatif de 22 995,11 \$, taxes incluses, pour une période d'un an ferme soit du 1^{er} décembre 2007 au 30 novembre 2008 conformément à la soumission de cette dernière ainsi qu'aux dispositions de l'appel d'offres sur invitation du 30 octobre 2007;

D'imputer cette dépense comme suit :

Postes budgétaires	Montant net des taxes (\$)	Contrat
02 611 50 522	4 901,47	5 173,90
02 220 50 522	5 446,08	5 748,78
02 120 51 522	5 990,69	6 323,66
02 324 50 522	3 267,65	3 449,27
02 750 50 522	2 178,43	2 299,51

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1071909025

CA07 16 0157

Adjudication d'un contrat ayant pour objet l'entretien et la réparation, sur demande, des systèmes de réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques dans certains édifices de l'arrondissement à la firme «Omni Ventilation inc.»

Attendu que le Service des travaux publics de l'arrondissement souhaite procéder à l'entretien et la réparation, sur demande, des systèmes de réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques dans certains édifices de l'arrondissement;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseil ne peut adjuger un contrat pour des services qui comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$, qu'après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux fournisseurs;

Attendu qu'en date du 30 octobre 2007, le directeur du Service des travaux publics a transmis à sept fournisseurs une invitation à soumissionner dans le cadre de l'appel d'offres ayant pour objet l'entretien et la réparation, sur demande, des systèmes de réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques dans certains édifices de l'arrondissement;

Attendu qu'à la suite de cet appel d'offres par invitation, les fournisseurs suivants ont présenté les offres indiquées ci-contre à l'arrondissement, laquelle comprend les taxes applicables :

SOUSSIONNAIRE	OFFRE
<i>Omni Ventilation</i>	10 665,72
<i>J.P. Lessard Canada inc.</i>	12 327,68
<i>Av-Tech inc.</i>	12 684,91

Attendu que l'offre de Omni Ventilation constitue l'offre conforme la plus basse;

Attendu qu'en date du 20 novembre 2007, le directeur du Service des services administratifs a, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*, délivré le certificat n° CTA1071909026, par lequel il a attesté que l'arrondissement disposait des crédits suffisants aux fins de la présente dépense;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Claude B. Piquette

D'autoriser une dépense approximative de 53 807,20 \$, toutes taxes comprises et comprenant tous les frais accessoires, aux fins de l'entretien et la réparation, sur demande, des systèmes de réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques dans certains édifices de l'arrondissement;

D'adjuger à la compagnie « Omni Ventilation inc » un contrat pour l'entretien et la réparation, sur demande, des systèmes de réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques dans certains édifices de l'arrondissement pour un montant total approximatif de 53 807,20\$, taxes incluses, pour une période d'un an ferme soit du 1^{er} décembre 2007 au 30 novembre 2008 et de quatre années additionnelles (le prix soumis en 2007 fera l'objet d'un ajustement selon l'IPC, région de Montréal, au 1^{er} décembre à chaque année) conformément à la soumission de cette dernière ainsi qu'aux dispositions de l'appel d'offres sur invitation du 30 octobre 2007;

D'imputer cette dépense pour l'année 2007-2008 comme suit :

Postes budgétaires	Montant net des taxes 2007 (\$)	Contrat 2007
02 120 51 522 Cour municipale	2 038,96	2 152,29
02 220 50 522 Caserne 75	1 529,22	1 614,22
02 131 50 522 B007 Bureau d'arrondissement	1 019,48	1 076,14
02 770 50 522 Bibliothèque	1 529,22	1 614,22
02 131 55 522 1311 St-Viateur	1 019,48	1 076,14
02 131 50 522 B008 Salle du conseil	1 529,22	1 614,22
02 611 50 522 SAUP	1 529,22	1 614,22

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1071909026

CA07 16 0158

Conclure une entente avec Ville-Mont-Royal à l'effet qu'elle fournisse le service de répartition des appels pour la division de la sécurité publique, pour le Service des travaux publics ainsi que pour les gardiens de parcs du Service des loisirs en dehors des heures normales d'ouverture à compter du 10 décembre 2007

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite confier la gestion de ses appels téléphoniques et radiophoniques hors des heures d'ouvertures au centre d'appels situé sur le territoire de la Ville de Mont-Royal ;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal est prête à rendre les services de central téléphonique, de gestion radiophonique, de réception et traitement des appels hors des heures normales d'ouverture, et ce, à compter du 10 décembre 2007 à 16 h 30 ;

ATTENDU QU' en date du 12 novembre 2007 le directeur du Service des services administratifs a, conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, délivré le certificat n° CTA 1073045001, par lequel il a attesté que l'arrondissement disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée ;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Claude B. Piquette

De mettre fin à l'entente de service avec l'arrondissement de Saint-Laurent ;

De conclure un contrat de service d'une durée de quatre ans avec Ville Mont-Royal pour la gestion des appels téléphoniques et radiophoniques de l'arrondissement d'Outremont au Central des appels du Service de la sécurité publique de Ville Mont-Royal en dehors des heures normales d'ouverture ainsi que la gestion des appels d'urgence en tout temps débutant le 10 décembre 2007 à 16 h 30 pour un montant de 25 000 \$ (taxes incluses) pour l'année 2008 et d'un montant majoré de 2,5% à chaque année subséquente jusqu'à la fin du contrat ;

D'imputer la dépense de 25 000 \$ au poste budgétaire 02-215-00-339.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1073045001

CA07 16 0159

Approbation de certains chèques émis au cours de la période s'étendant du 18 octobre au 14 novembre 2007

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

D'approuver les chèques énumérés ci-dessous émis à même le fonds général d'administration de l'arrondissement au cours de la période s'étendant du 18 octobre 2007 au 14 novembre 2007 :

N° DES CHÈQUES	FOURNISSEURS	MONTANT (\$)
20072838	<i>Trust Banque nationale.</i>	53 142,18
20072893	<i>Dessau inc.</i>	59 058,01
20073113	<i>Services Matrec inc.</i>	81 167,10
20073122	<i>YMCA de Montréal</i>	72 000,00
	TOTAL	265 367,29

D'autoriser la remise de ces chèques aux fournisseurs concernés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1072861017

Dépôt du rapport du directeur de l'arrondissement sur les embauches et les départs des employés

Le maire suppléant indique que conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le directeur de l'arrondissement dépose, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par l'article 5 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* (AO-3), la liste des personnes engagées au cours du mois d'octobre 2007. Apparaît également sur cette liste le nom des personnes qui ont quitté leur emploi au cours de cette période

CA07 16 0160

Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement sur la tarification

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseiller Claude B. Piquette donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement sur la tarification* (AO-6) afin mettre à jour certains tarifs imposés par l'arrondissement sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, le conseiller Claude B. Piquette demande la dispense de lecture de celui-ci.

Le maire suppléant explique que ce projet vise à a pour objet de modifier plusieurs tarifs du service des loisirs et de la culture et du service des travaux publics déjà prévus au *Règlement sur la tarification* de l'arrondissement.

40.01 1071867003

CA07 16 0161

Adoption du règlement modifiant le Règlement pour la circulation et le stationnement

Attendu que lors de sa séance spéciale du 13 novembre 1989, le conseil de l'ancienne Ville d'Outremont avait, par l'adoption de sa résolution n° 891-11-30, adopté le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171);

Attendu que le conseil souhaite modifier ce règlement afin notamment de revoir la tarification en vigueur et les plages horaires tarifées suite à une entente avec Stationnement de Montréal;

Attendu que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2007, monsieur le conseiller Claude B. Piquette a, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, donné un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) serait présenté pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil;

Attendu qu'en raison du fait qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture et que le maire suppléant l'objet du règlement, la lecture du règlement n'est pas nécessaire;

Attendu qu'il y a maintenant lieu d'adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement;

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement;

D'autoriser le secrétaire de l'arrondissement à attribuer un numéro à ce règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1070624002

CA07 16 0162

Règlement modifiant le règlement relatif au Régime de retraite des employés syndiqués de la Ville d'Outremont (numéro 1292 et ses modifications)

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

QUE le Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la ville d'Outremont (1292 et ses modifications) relativement à la cessation de participation active des pompiers soit approuvé;

Que le conseil d'arrondissement demande au conseil d'agglomération d'adopter ledit règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1070624003

CA07 16 0163

Demandes de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour les bâtiments sis aux 5366-5368 et 5370, rue Hutchison, 620-622, avenue Mc Eachran et 750-752-754-754A, avenue Bloomfield.

Attendu qu'en date du 7 août 2007, le propriétaire de l'immeuble situé aux 620-622 avenue Mc Eachran a présenté une demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise;

Attendu qu'un avis public relatif à cette demande de dérogation a été publié dans l'édition du 26 octobre 2007 du journal Le Point d'Outremont;

Attendu qu'en date du 1er octobre 2007, le propriétaire de l'immeuble situé aux 750-752-754-754A avenue Bloomfield a présenté une demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise;

Attendu qu'un avis public relatif à cette demande de dérogation a été publié dans l'édition du 26 octobre 2007 du journal Le Point d'Outremont;

Attendu qu'en date du 29 août 2007, le propriétaire de l'immeuble situé aux 5366-5368 et 5370 Hutchison a présenté une demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise;

Attendu qu'un avis public relatif à cette demande de dérogation a été publié dans l'édition du 25 octobre 2007 du journal L'Express d'Outremont;

Attendu qu'en vertu du Règlement sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise (1276), le conseil peut, après avoir reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme, accorder une telle dérogation à l'égard de ces immeubles;

Attendu que lors de ses réunions tenues les 6 septembre et 16 octobre 2007, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accorder ces demandes de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisée;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Claude B. Piquette

D'ACCORDER, sur la base des documents déposés et estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine, les demandes de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisée aux 5366-5368 et 5370, rue Hutchison, 620-622, avenue Mc Eachran et 752-754-754A, avenue Bloomfield conformément au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1071899022

CA07 16 0164

Approbation de quatre projets en vertu du règlement 1189 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (1295, avenue Van Horne, 1334, avenue Van Horne, 5324, avenue Durocher, 533, avenue Davaar)

Attendu qu'en vertu de l'article 4.1 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189), toute demande de permis de construction d'un immeuble affectant son apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu qu'en vertu de l'article 4.4 de ce règlement, toute demande en matière d'affichage est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration;

Attendu que lors de sa réunion du 8 novembre 2007, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'approuver quatre plans d'implantation et d'intégration architecturale portant sur les immeubles situés aux 1295, avenue Van Horne, 1334, avenue Van Horne, 5324, avenue Durocher, 533, avenue Davaar et ce, sous certaines conditions;

Attendu qu'à l'instar du comité consultatif d'urbanisme, le conseil estime ces projets recevables du point de vue de leur intégration architecturale;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Claude B. Piquette

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants qui ont respectivement pour objet :

- 1^o la modification des vitrines en façade des avenues Van Horne et Outremont et un nouvel affichage avec l'ajout de deux enseignes au 1295, avenue Van Horne;
- 2^o un nouvel affichage au 1334, avenue Van Horne;
- 3^o l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière au 5324, avenue Durocher;
- 4^o la création d'une nouvelle ouverture et la modification d'une ouverture existante au 533, avenue Davaar;

laquelle approbation s'applique aux recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1071899023

CA07 16 0165

Renouvellement des contrats de travail des cadres de direction de l'arrondissement

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

De renouveler le mandat des cadres de direction suivants pour une durée de trois ans :

- Pierre Chapuis, directeur du service de l'aménagement urbain et du patrimoine du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010 ;
- Daniel Fleury, directeur du service des travaux publics du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010;
- André Olivier, directeur du service des loisirs et de la culture du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010 ;
- Pierre Beaudet, directeur des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs du 4 avril 2008 au 3 avril 2011 ;

le tout conformément à l'article 4.1 de la Politique de rémunération des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal ;

D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer tout contrat ou document nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1073711006

CA07 16 0166

Modification et dépôt du nouvel organigramme de l'arrondissement Outremont.

Attendu qu'en vertu de l'article 49 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), le conseil de l'arrondissement peut créer les différents services de l'arrondissement, établir le champ de leurs activités et nommer leurs directeurs et directeur(s) adjoint(s);

Attendu que lors de sa séance ordinaire du 1er mars 2004, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° CA04-160044, approuvé l'organigramme de l'arrondissement;

Attendu que lors de sa séance ordinaire du 4 avril 2005, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° CA05-160065, approuvé certains changements à cet organigramme;

Attendu que lors de sa séance ordinaire du 5 septembre 2006, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° CA06 16 0116, approuvé certains changements à cet organigramme

Attendu que le conseil souhaite apporter d'autres modifications à l'organigramme afin qu'il corresponde mieux à ses besoins.

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Claude B. Piquette

D'entériner les modifications apportées aux services de l'arrondissement et d'adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement, joint à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1070624007

CA07 16 0167

Nomination de membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme

Attendu qu'en vertu de l'article 2 du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2), le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont est constitué d'un total de onze membres dont un ou deux membres du conseil de l'arrondissement, six professionnels de l'aménagement urbain ou de disciplines connexes et trois ou quatre résidents de l'arrondissement;

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de ce règlement, la durée du mandat d'un membre de ce comité est de deux ans;

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Louis Moffatt

De renouveler le mandat de M^{me} Louise Letocha, M^{me} Françoise Hamel-Burrages et M. Alex Werzberger à titre de membre résident du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans ;

De renouveler le mandat de messieurs Vassily Verganelakis, Oscar Ramirez, Peter Fianu, Gilles Beauchamp à titre de membres professionnels du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans ;

De nommer madame la conseillère Ana Nunes, à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1071899024

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

Les conseillers Louis Moffatt et Claude B. Piquette et la conseillère Ana Nunes déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

60.01

Période de questions du public

La période au cours de laquelle les personnes présentes posent des questions au conseil se tient de 20 h 50 à 21 h 02.

70.01

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire suppléant déclare la séance close.

La séance est levée à 21 h 02

70.02
